

LE mag

L'actualité de Charlieu-Belmont Communauté

Le territoire se mobilise

Dossier Santé

p. 4, 5, 6, 7

Maison médicale, maison de santé pluridisciplinaire, télémédecine

Janvier 2019



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Edito

René Valorge

Président de Charlieu-Belmont Communauté



Sommaire

p. 3

Economie

p. 4-5-6-7

Dossier Santé
Le territoire
se mobilise

p. 8

Plan Climat

p. 9

Habitat

p. 10

Symisoa

p. 11

Assainissement

p. 12

Tourisme

Ensemble, depuis 2015, les 25 communes et la Communauté de communes nous travaillons sur un observatoire financier et fiscal actualisé chaque année, devenu au fil du temps un véritable outil d'analyse de gestion, de prospective et de support à une mutualisation adaptée à nos réalités.

L'enjeu est clairement dans un contexte où nos recettes sont contraintes, de maintenir le niveau de services à la population à des coûts maîtrisés, de permettre aux plus fragiles de conserver un accès aux services de proximité tout en s'adaptant aux évolutions numériques, de poursuivre les investissements pour entretenir et améliorer les équipements utiles à la population et plus largement à l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, nous avons engagé une étude avec un programmiste pour envisager la construction d'une piscine nouvelle répondant à nos besoins prioritaires d'apprentissage scolaire pour tous les enfants du territoire, ainsi qu'aux pratiques sportives ou de bien-être de nos habitants et enfin à l'attractivité touristique. Il nous appartient dans les mois qui viennent de faire un choix entre plusieurs scénarios, sans superflu, sans lésiner sur la qualité de l'investissement, et en limitant au plus juste les coûts de fonctionnement. Ce projet ne doit pas remettre en cause les grands équilibres économiques et financiers que nous avons su établir en matière d'endettement supportable, de capacité d'autofinancement et de recettes fiscales. Je suis déterminé à ce que nous puissions élaborer un projet réaliste, dont j'ai la conviction qu'il sera fédérateur pour notre territoire et utile à notre population dans sa diversité.

Autre enjeu de taille, le plan climat dont nous venons de valider le plan d'actions. Nul ne peut contester la réalité du changement climatique illustré par des dérèglements, ici la sécheresse, là les inondations, ailleurs les incendies... **Nous n'avons pas pour ambition de changer la face du monde**, mais à la lumière de "la légende du colibri", **simplement d'apporter notre juste part à la lutte contre le réchauffement climatique** et à la réduction des gaz à effet de serre.

Dès ce début d'année, notre collectivité, au travers d'aides directes renforçant celles de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ou de la Région, va accompagner les habitants du territoire pour améliorer l'isolation des logements ou la performance des modes de chauffage. D'autres actions incitatives suivront avec d'autres partenaires sur la mobilité, le covoiturage, le recours à des énergies nouvelles... Mais à elle seule, l'action de la collectivité reste symbolique. Il nous appartient surtout de mobiliser tous les habitants et tous les acteurs économiques, agriculteurs, artisans, commerçants, industriels pour faire évoluer leurs pratiques, ainsi que toute la population par rapport à ses habitudes de consommation, de déplacements... Dans ce domaine, toutes les initiatives citoyennes sont par conséquent les bienvenues et nous souhaitons pouvoir les relayer et les accompagner.

Vous trouverez dans cette édition un focus sur les problématiques de santé. Là encore, au-delà des réalisations récentes nous ne relâchons pas notre mobilisation, et nous poursuivons la recherche de nouveaux praticiens. Pour autant, nous savons bien que la suppression du numérus clausus enfin décidée par l'Etat, qui permettra de former davantage de médecins, n'aura pas d'effet avant 2025. Aussi nous allons engager avec l'Agence Régionale de Santé, une mobilisation de tous les acteurs pour établir entre eux des partenariats permettant de concentrer le travail des médecins sur la prise en charge première des patients.

Tels sont les axes prioritaires que nous porterons en 2019, par-delà bien d'autres actions dans nos différents domaines de compétence. Avec l'ensemble des élus communautaires, nous restons mobilisés pour accompagner vos projets individuels ou collectifs, et améliorer le bien-vivre sur notre territoire.

René VALORGE

Enfance-Jeunesse

Et si on restait connectés ?

3 - 6 - 9 - 12 :
une conférence
pour apprivoiser
les écrans et grandir !



La prévention
des usages excessifs
des écrans à l'adolescence
commence tout petit



Le 25 octobre 2018, une conférence sur le thème des écrans était proposée au théâtre Saint-Philibert à Charlieu. Mme Auzou Caillemet, enseignante spécialisée, doctorante en sciences de l'éducation, formatrice "Jeu des 3 figures" et membre de l'association 3-6-9-12 présidée par Serge Tisseron, est venue nous rappeler les besoins de l'enfant et nous transmettre quelques repères pour apprivoiser les écrans dans notre vie quotidienne.

3 mots clés : Accompagnement, Alternance et apprentissage de l'Autonomie

La méthode 3-6-9-12 permet de se repérer et de fixer des règles propres à chacun.

L'important est de partager les temps d'écrans, de choisir des programmes adaptés et limités dans le temps avec un début, un développement et une fin, d'échanger avec nos enfants sur ce qu'ils voient mais aussi de partager des temps de jeux plus traditionnels, de jouer dehors, de lire une histoire... d'alterner les différents supports de jeux.

Quel que soit son âge, regarder son enfant, lui parler, jouer avec lui, l'accompagner sur les écrans comme pour d'autres apprentissages, sont autant de réponses à ses besoins fondamentaux lui permettant, petit à petit, de devenir un grand !

Plus d'infos sur :
www.3-6-9-12.org

Prochaine connexion :
SAMEDI 16 MARS 2019
avec des ateliers et le spectacle "Des Clics et Décroche" de la Fée Mandoline

Renseignements
au Service Enfance
Jeunesse au
04.77.63.76.10

L'exemple vaut mieux
que le discours
car l'enfant apprend
par imitation...





Rencontre avec Philippe Soravia



Président de l'entreprise
MAGNIN

Située dans la zone d'activités intercommunale du Brionnais à Charlieu, la société Magnin est spécialisée dans la conception et la fabrication d'escaliers en bois sur mesure pour les professionnels. Rencontre avec Philippe Soravia, Président.

Pouvez-vous présenter l'historique de la société Magnin ?

L'histoire a commencé en 1960 lorsque Robert Magnin a créé son entreprise de menuiserie générale à Chauffailles. C'est en 1990 que celle-ci s'est spécialisée dans la conception et la fabrication d'escaliers, et en 1998 qu'elle s'est implantée à Charlieu. Le choix de travailler en direct avec les professionnels s'est opéré en 2000, et celui de passer au tout numérique en 2008. L'année 2015 a été marquée à la fois par la refonte et l'élargissement de notre offre produits pour couvrir tous les segments de marché du logement, et par la création de la marque Magnin. Aujourd'hui, l'entreprise emploie 45 salariés à temps plein et en CDI, sur un site d'une superficie de 3000 m². Nous sommes aussi un acteur responsable. Au niveau environnemental, nous sommes le seul fabricant français titulaire de la certification PEFC, avec la totalité du bois que nous utilisons qui provient de forêts gérées. Au niveau social, nous investissons dans l'humain, avec une ouverture sur les jeunes et la formation.

Qui sont vos clients et où sont-ils basés ?

Tous nos produits sont destinés à une clientèle professionnelle nationale, allant des menuisiers aux entreprises générales, en passant par les promoteurs et les constructeurs de maisons individuelles. Nous avons actuellement dix commerciaux qui couvrent l'hexagone. Avec presque 30 ans de savoir-faire industriel à notre actif, notre réputation n'est plus à faire, et notre ambition est de devenir la référence sur le marché.

Quelles sont les forces de l'entreprise Magnin ?

Notre force réside dans notre expertise technique, notre service et notre niveau de qualité de production. Nos équipes commerciales et techniques offrent à nos clients un accompagnement sur mesure pour la réalisation de tous leurs projets, de l'expression de leurs besoins à la livraison, en passant par des conseils en matière de réglementation, d'esthétisme et de faisabilité. Disponibilité, réactivité, conseil et esprit de service : notre priorité est d'avoir une valeur ajoutée différenciée sur le marché. Nous sommes en mesure de répondre à des offres de prix dans un délai de 48 à 72 heures, d'anticiper et de prendre en compte les contraintes de chantier, d'intégrer des changements tardifs et de traiter des urgences, et

d'offrir un suivi de dossier irréprochable grâce à une relation client étroite et de proximité. Nous avons aussi une gamme de produits qui permet de répondre à tous les segments de marché.

Quelle est votre capacité de production ?

Nos méthodes et processus industriels sont au cœur de notre performance. Nous avons la capacité de produire plus de trente escaliers par jour, et la flexibilité de nos cinq centres d'usinage permet de nous adapter aux besoins spécifiques de nos clients tout en gardant une standardisation des process.

Plus d'un demi-siècle après sa création, comment se porte l'entreprise Magnin ?

Elle se porte bien, avec une croissance régulière depuis cinq ans. Notre chiffre d'affaires actuel est supérieur à 5 millions d'€. Nous menons une politique d'investissement active et constante, indispensable pour maintenir notre compétitivité et optimiser nos processus. Nous venons d'acquérir pour 350 000 € une nouvelle machine à commande numérique, et notre effort va se poursuivre les prochaines années à hauteur d'un budget supérieur à 700 000 €. Ces investissements vont nous permettre notamment d'optimiser l'organisation des flux à l'intérieur de l'usine, ainsi que notre chaîne logistique.

Dans le cadre de l'appel à projets "Innovants Roannais", l'entreprise Magnin vient de bénéficier d'une subvention de 2500 € de la part de Charlieu Belmont Communauté et de 3000 € de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). En quoi consiste exactement ce projet ?

Il consiste à créer et proposer une gamme de produits design à un prix d'entrée de gamme. Ce projet est novateur et très intéressant car à ce jour, ce segment de marché n'est pas couvert. Aucun produit digne du niveau de qualité requis par Magnin n'existe. Notre projet a été retenu et nous allons bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec la mise à disposition d'un designer et d'un conseiller de la CCI spécialisé dans le pilotage de projet innovant. Cet accompagnement est prévu début 2019, l'objectif étant de lancer cette nouvelle gamme plus tard dans l'année.



La capacité de production de Magnin permet de réaliser 6500 escaliers par an. Ceux-ci sont livrés pré-montés par quartier et volée, facilitant ainsi leur pose)

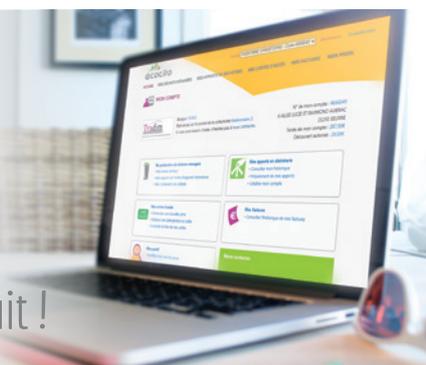
Contact :

Magnin Escaliers,
Rue Du Brionnais,
Zone industrielle,
42 190 Charlieu,
Tél. : 04.77.69.34.34,
E-mail : contact@magnin-escaliers.com,
site Internet : www.magnin-escaliers.com

NOUVEAU !

Eco-Cito

le web usagers
déchets simple,
pratique et gratuit !



Déchets ménagers

Charlieu-Belmont Communauté met en place à compter du 1^{er} janvier 2019 un espace personnel "déchets" pour chaque usager qui le souhaite, proposant ainsi l'accès direct à plusieurs modalités pratiques : visualisation du nombre de présentations du bac ordures ménagères, obtention d'un duplicata de factures, accès à diverses informations ponctuelles, lieu d'échange avec le service déchets (demande changement de bac, signalement bac cassé...), etc.

Plus d'informations

et procédure de création de votre espace sur www.charlieubelmont.com / rubrique déchets ménagers / web usagers déchets
Contact : 04 77 60 05 29

Le territoire se mobilise

Notre territoire comme bien d'autres et d'ailleurs pas seulement des territoires ruraux, n'échappe pas au phénomène croissant de désertification médicale et, de fait, à la désorganisation du système de santé. L'angoisse de la population est bien légitime, qu'il s'agisse des nouveaux habitants ou de ceux qui voient leur médecin prendre sa retraite et qui se retrouvent sans médecin traitant. La situation est d'autant plus inquiétante qu'elle est identique sur les territoires voisins de Saône-et-Loire et du Rhône.

Pour enrayer cette érosion, nos collectivités se sont engagées sur 3 projets complémentaires : l'un abouti à Charlieu, l'autre en cours à Pouilly-sous-Charlieu, le dernier pour l'instant en panne, faute de candidats, sur Belmont-de-la-Loire. Seule satisfaction pour ce dernier secteur, l'aménagement réalisé pour un cabinet dentaire dans l'ancien siège de la Communauté, où un dentiste est désormais installé.

Si l'aboutissement des 2 maisons médicales est une satisfaction, ce n'est pour autant pas une fin en soi et cela ne doit pas nous conduire à relâcher nos efforts. Nous enravons seulement l'hémorragie, mais il reste trop de familles sans médecin traitant, et de fait aussi, trop de nos concitoyens sont amenés à se rendre et à encombrer les urgences pour de la bobologie. Ainsi, nous devons impérativement trouver des solutions pour que soit desservi le secteur de Belmont : développer les partenariats entre tous les professionnels de santé, l'hôpital public, saisir les opportunités qu'offre la télémedecine... L'écriture d'un contrat local de santé associant tous les partenaires, sous l'égide de l'ARS (Agence Régionale de Santé), devrait nous permettre d'atteindre ces objectifs.



Afin d'apporter une solution à la problématique de la désertification médicale sur le territoire, Charlieu-Belmont Communauté a porté, en étroite collaboration avec les médecins du cabinet médical du Sornin, un projet conséquent : l'aménagement d'une maison médicale à Charlieu. Située rue des Ursulines, dans l'ancien logement de fonction du directeur de l'hôpital de Charlieu, cette nouvelle structure d'une surface de plus de 400 m² est opérationnelle depuis juin 2018. Elle accueille, outre les espaces administratifs et d'attente, sept cabinets médicaux, une salle infirmière, une salle d'urgence, ainsi qu'un espace de travail et de repos commun pour les professionnels. L'accès est facilité grâce à un parking dédié de plus de trente places, dont des emplacements pour les personnes à mobilité réduite, et une circulation à sens unique pour plus de sécurité. Le coût de cet aménagement a avoisiné 800 000 € HT, avec des subventions obtenues de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire, à hauteur respectivement de 187 005 €, 200 000 € et 80 000 €. Validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce projet s'inscrit dans le cadre de la maison de santé pluriprofessionnelle multisites. Il est complémentaire avec celui de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, porté actuellement par la municipalité de Pouilly-sous-Charlieu.

La nouvelle maison médicale est implantée Rue des Ursulines, dans l'ancien logement de fonction du directeur de l'hôpital de Charlieu

Premier retour sur le fonctionnement de la maison médicale de Charlieu depuis son ouverture

Interview



Mathieu Lapallus, docteur membre du Cabinet médical du Sornin et vice-président du Pôle de santé du Pays de Charlieu

Six mois après votre installation, quels sont les retours tant pour les praticiens que pour les patients ?

En tant que docteurs, nous sommes ravis de ces locaux, qui sont parfaitement adaptés et confortables, et qui nous offrent des conditions de travail et d'accueil optimales. Les retours de nos patients sont très positifs, notamment en termes de confort, de confidentialité dans les cabinets, mais aussi d'accessibilité, avec un stationnement aisé à l'extérieur et un accès adapté pour les personnes à mobilité réduite. Cet emménagement s'est aussi accompagné d'investissements matériels supplémentaires, avec le renouvellement du parc informatique et l'installation d'un logiciel médical pluriprofessionnel, mais aussi l'achat de nouveaux équipements médicaux pour que chaque cabinet soit autonome dans son fonctionnement.

Combien de médecins officient au sein de cette maison médicale ?

La maison médicale accueille, dans le cadre d'un bail professionnel, six médecins associés : Elodie Berraud, Charlotte Bilgorajski, Elisabeth Richard Charbonnel, Delphine Gay, Nadine Lapalus et moi-même. Quatre d'entre nous sont maîtres de stage, ce qui nous permet d'accueillir chaque semaine quatre jeunes médecins en formation des facultés de Lyon et St-Etienne. Il y a donc ici deux internes en permanence à temps plein. Nous avons en plus un interne en niveau 2 qui consulte ici en autonomie un jour par semaine. Notre volonté pour les années futures est d'accroître cet accueil, en particulier d'étudiants en niveau 2.



Quel est l'intérêt d'accueillir ici ces internes ?

L'intérêt est multiple. Déjà, il nous permet, nous docteurs, de nous tenir informés des dernières recommandations et ainsi de remettre constamment à niveau nos connaissances. Et puis cet accueil est surtout très important car il permet de nous constituer un vivier de futurs docteurs qui, dans un premier temps, pourront nous remplacer, et à plus long terme auront envie, nous l'espérons, de s'installer ici avec nous. C'est un véritable enjeu car nous sommes toujours à la recherche de nouveaux confrères, en sachant que la structure est adaptée pour accueillir sans souci deux médecins supplémentaires.

Quels arguments avez-vous à faire valoir pour convaincre ces futurs docteurs de s'installer ici ?

Les jeunes docteurs aujourd'hui ne veulent pas être isolés mais au contraire s'associer à d'autres médecins avec qui ils pourront échanger. Ils attendent plus de pluriprofessionnalité, plus de travail en équipe. C'est justement pour répondre à ces attentes et pour favoriser cette pluriprofessionnalité que nous menons diverses actions. Nous avons par exemple recruté dès notre installation ici, une infirmière salariée de l'association Asalée. A plein temps, elle nous aide à mieux prendre en charge les patients atteints de pathologies chroniques. En 2015, nous avons créé avec le cabinet infirmier du Béal de Charlieu, en particulier avec par Jean-Marc Trouillet, le Pôle de santé du Pays de Charlieu. Puis l'ensemble des cabinets infirmiers de Charlieu nous ont rejoint. Il s'agit d'une association de loi 1901 qui est aujourd'hui présidée par Benjamin Rolet et qui a pour objectif de favoriser et faciliter le travail en réseau des professionnels de santé, dans le but évidemment d'améliorer la prise en charge médicale et paramédicale des patients. La création de cette maison médicale à Charlieu est la première action effective et visible de ce pôle de santé qui compte aujourd'hui une trentaine de médecins et de paramédicaux. Notre volonté, dans un souci de cohérence territoriale, est de continuer à l'étoffer avec l'intégration de nouveaux professionnels. Je pense notamment à ceux de la future maison de santé pluridisciplinaire de Pouilly-sous-Charlieu.

Sur quels axes travaillez-vous actuellement au sein du Pôle de santé du Pays de Charlieu ?

Nous souhaitons que chaque professionnel du pôle s'équipe du même logiciel médical pour une fois encore favoriser l'échange d'informations et l'organisation pluriprofessionnelle entre nous. Nous voulons aussi élaborer des protocoles de façon à pouvoir travailler en délégation de tâches. Le but sera de pouvoir s'appuyer directement sur les compétences des paramédicaux sans avoir besoin d'une consultation médicale au préalable, ce qui nous permettra de gagner en efficacité et d'améliorer la prise en charge des patients. Nous allons aussi mettre en place régulièrement des réunions de concertation autour de cas complexes de certains de nos patients. Le but est de réfléchir ensemble et d'échanger afin d'améliorer et de fluidifier leur parcours de soins, aussi bien médical que paramédical.

Maison de santé pluridisciplinaire de Pouilly-sous-Charlieu

Les travaux ont démarré

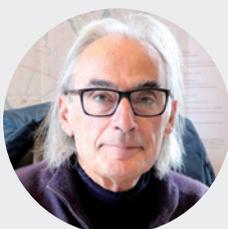
Dès leur arrivée à la tête de la municipalité en 2014, les élus de Pouilly-sous-Charlieu ont souhaité porter un projet phare sur leur mandat : créer une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune, afin d'éviter la pénurie programmée de médecins et d'attirer de jeunes professionnels sur le territoire.

Actuellement en construction, celle-ci devrait être opérationnelle d'ici cet été.



Les travaux ont débuté en juin 2018 et devraient se terminer fin avril prochain

Photo-montage de la future maison pluridisciplinaire de Pouilly-sous-Charlieu



Interview

Rencontre et explications avec le maire, Philippe Jarsaillon.

Pourquoi avez-vous eu cette volonté de mener ce projet ?

Lorsque nous avons été élus, la commune était classée en zone fragile, n'ayant plus qu'un seul médecin généraliste en activité. La situation était encore pire dans les villages voisins de Briennon, Vougy, Saint-Nizier-sous-Charlieu, et Saint-Pierre-la-Noaille. Quant à la maison médicale de Charlieu, elle était déjà saturée, avec des médecins qui ne pouvaient pas prendre de nouveaux patients. Nous avons une population estimée à 6500 habitants qui devait faire face à une pénurie de médecins. Devant cette désertification qui s'accroissait, nous avons décidé de porter ce projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. L'enjeu est de réussir à attirer et à fidéliser des professionnels de la santé sur le territoire, en leur offrant un cadre et des conditions de travail qui soient en adéquation avec leurs attentes.

Où en êtes-vous dans ce dossier ?

Ce projet a été très complexe à monter, avec de nombreuses étapes à franchir, administratives entre autres, nécessaires à sa concrétisation. Il a fallu en particulier convaincre l'ARS, Agence Régionale de Santé, de la nécessité d'avoir sur le même territoire deux projets de maisons médicales sur le territoire, ici à Pouilly-sous-Charlieu, mais aussi à Charlieu. Au final, celle-ci a bien compris que les deux

structures étaient complémentaires et répondaient parfaitement aux besoins et aux attentes de la population. Aujourd'hui, nous sommes dans la dernière phase de réalisation avec des travaux qui ont débuté en juin dernier, avec une durée d'exécution d'un an. La livraison est prévue pour fin avril, pour une ouverture avant l'été.

Présentez-nous en détail cette future maison de santé pluridisciplinaire...

La structure est implantée sur la Place du marché en plein cœur de la commune, dans un bâtiment conçu de plain-pied. Elle regroupera quatre cabinets médicaux, six salles de kinésithérapie, une balnéothérapie, un cabinet d'infirmiers, un cabinet de sages-femmes, un accueil général et quatre salles d'attente. Un local séparé accueillera un hypnothérapeute. Le bâtiment sera bien évidemment aux normes d'accessibilité et apportera tout le confort moderne aussi bien aux usagers qu'aux praticiens. A ce jour, deux médecins se sont engagés et des négociations sont en cours pour deux supplémentaires. Nous pouvons aussi compter sur l'engagement de deux infirmiers, un cabinet de sages-femmes et quatre kinésithérapeutes.

Quel est le coût de ce projet ?

Le montant des travaux, hors maître d'œuvre et frais annexes, s'élève à 956 489 € HT, avec des subventions attendues de la part de l'Etat à hauteur de 392 487 €, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 200 000 € et du Département de la Loire pour 120 000 €. Pour financer ce projet, la commune a contracté un prêt sur dix ans dont le remboursement se fera intégralement par les montants des loyers demandés aux praticiens, qui seront regroupés au sein d'une association. La commune reste bien naturellement propriétaire du bâtiment.

Projet de déploiement de la télémedecine

Interview

Gaële Jackson, directrice du Centre Hospitalier "Les Cordeliers" à Charlieu et de l'EHPAD "Saint-Louis" à St-Nizier-sous-Charlieu

De gauche à droite la directrice Gaële Jackson, la kinésithérapeute Audrey Guillaume, l'aide-soignante Jocelyne Plainard et la cadre de santé Nicole Guinet, posent devant la station informatique de téléconsultation qui, équipée de capteurs médicaux, permet la pratique de la télémedecine



En poste depuis le 1^{er} mai 2015 suite au départ en retraite d'Irène Vincent, Gaële Jackson assure à la fois la direction du Centre Hospitalier "Les Cordeliers" de Charlieu, mais aussi celle de l'EHPAD "Saint-Louis" de Saint-Nizier-sous-Charlieu. Elle présente les deux structures, donne son avis sur la direction partagée et fait le point sur le projet de déploiement de la télémedecine. Rencontre.

Quelles sont les caractéristiques de ces deux établissements ?

Le Centre Hospitalier est un établissement public de santé de proximité qui couvre les trois compartiments de la prise en charge des aînés. Sa capacité d'accueil est de 120 lits, répartis comme suit : 35 lits au 1^{er} étage pour la partie "hôpital" avec le Service de Soins de suite et de Réadaptation (SSR), et 85 lits pour la partie EHPAD, située aux 2^e et 3^e étages. L'établissement propose aussi un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 49 places, avec une infirmière coordinatrice qui gère une équipe de dix aides-soignantes rayonnant sur un périmètre de 50 km autour de Charlieu. En tout, ce sont donc 169 patients qui sont pris en charge et accompagnés au Centre Hospitalier, et 88 à l'EHPAD de Saint-Nizier-sous-Charlieu. Au niveau du personnel, le Centre Hospitalier de Charlieu compte 143 salariés fixes et l'EHPAD de Saint-Nizier-sous-Charlieu 82.

Quel est exactement votre rôle ?

Ma mission est d'assurer le bon fonctionnement des deux établissements, leur pérennité et leur développement. En tant que directrice, j'en suis aussi la responsable légale. Fixé par statut, mon rôle est très transversal, puisqu'il m'incombe de gérer tous les aspects des établissements, des finances au personnel, en passant par la gestion administrative et des ressources matérielles mais aussi la sécurité, le tout dans une recherche permanente de performance et de qualité. Je dois veiller à la continuité des soins, à leur accessibilité et à leur qualité pour accueillir et soigner au mieux les patients. Il s'agit d'un métier excessivement exigeant mais palpitant.

Quels sont les avantages d'avoir une direction partagée entre les deux établissements ?

Cette direction commune avait été décidée de longue date, mais n'avait jamais été mise en œuvre. L'activer a pris du temps car il a fallu rechercher

puis mutualiser les compétences et les moyens qui pouvaient l'être, tout en gardant à chaque établissement sa spécificité. Vint ensuite le temps d'harmoniser nos pratiques et notre logistique. Aujourd'hui, nous avons un ensemble cohérent, avec certes deux établissements qui ont un fonctionnement différent, mais qui partagent les mêmes principes de gestion et la même volonté des équipes de répondre toujours mieux aux attentes des patients et de celles de la mission de santé publique. Cette cohérence entre les deux structures nous permet aujourd'hui de porter en commun de nouveaux projets, la télémedecine en étant un parfait exemple avec une installation similaire à Charlieu et à Saint-Nizier-sous-Charlieu.

Vous avez initié ce projet de déploiement de la télémedecine dès 2016 et en avez fait l'un de vos axes prioritaires depuis. En quoi consiste-t-il exactement ?

La télémedecine est une pratique médicale à distance, qui utilise les technologies de l'information et de la communication et qui est très strictement encadrée et reconnue par l'ordre des médecins depuis 2009. Depuis le 15 septembre dernier, les consultations de télémedecine sont remboursées par l'Assurance Maladie. Les champs d'application de la télémedecine sont multiples, à commencer par la téléconsultation, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient, via Internet et un logiciel. Elle permet aussi de faire de la télé-expertise, qui consiste en la demande à distance par un professionnel de santé d'un deuxième avis médical. La télésurveillance médicale est un autre domaine d'action, permettant à un médecin d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient. Cette dernière application pourrait ainsi être mise à profit du service de soins infirmiers à domicile.

Quels sont les avantages de la télémedecine ?

Améliorer la qualité de vie des patients grâce à une meilleure efficacité et accessibilité aux soins : la ressource médicale est plus immédiatement disponible et se "déplace" vers le patient. La télémedecine est aussi l'un des moyens de pallier aux déserts médicaux puisque les téléconsultations peuvent représenter une offre de soin de premier recours lorsqu'il y a pénurie de professionnels de santé. Au

niveau de nos établissements ici, la télémedecine s'adresse surtout aux résidents des deux EHPAD, mais aussi, en l'absence de médecin, aux patients du service de soins de suite et de réadaptation de l'hôpital. L'objectif est de proposer une offre de soins plus complète, un meilleur suivi et une réponse médicale plus rapide, notamment en situation d'urgence. Enfin, pour l'établissement, la télémedecine est synonyme d'efficacité, d'attractivité et de réduction des coûts grâce à la limitation des hospitalisations dites "non pertinentes".

Où en êtes-vous dans le déploiement de la télémedecine ?

Nous avons investi dans le matériel nécessaire, à hauteur de 50 000 €, pour équiper à l'identique les deux établissements. Une cinquantaine de nos personnels a été formée et à ce jour, nous avons réalisé quatre consultations, dont deux en médecine générale à Saint-Nizier-sous-Charlieu, et deux spécialisées à Charlieu, avec des docteurs spécialistes en cardiologie notamment. Nous avons initié un conventionnement avec l'hôpital de Roanne pour la gestion d'urgence. L'ARS, l'Agence Régionale de Santé, commence à mesurer et cerner les avantages de la télémedecine, et nous avons maintenant quelques médecins généralistes comme le docteur Thierry Pierson, qui commencent à la soutenir et à pratiquer des consultations à distance. Cela prend du temps car comme tout projet novateur et ambitieux, il a fallu lever de nombreux obstacles. Mais aujourd'hui, tout le monde est bien conscient de l'enjeu de la télémedecine pour l'avenir. Nous sommes prêts ici et le projet est viable. Il nous faut maintenant le soutien de tous les administrateurs de santé pour favoriser son développement et trouver les télémedecins pour que cette pratique devienne habituelle.

Contacts :

Centre Hospitalier "Les Cordeliers"

202 rue des Ursulines
42190 Charlieu
Tél. : 04.77.23.84.00

EHPAD "Saint-Louis"

638 chemin des Mignonettes
42190 St-Nizier-sous-Charlieu
Tél. : 04.77.60.83.44

La direction partagée de l'EHPAD du Pays de Belmont



Isabelle Dugelet, vice-présidente en charge des services à la population de Charlieu-Belmont Communauté, et coprésidente du conseil d'administration de l'EHPAD du Pays de Belmont



Nabil Ayache, directeur adjoint délégué de l'EHPAD du Pays de Belmont

Interview croisée

C'est en 2013 que la résidence "L'Oasis" de La Gresle et la résidence "Sainte Anne" de Belmont-de-la-Loire ont officiellement fusionné, pour ne former plus qu'une seule entité juridique : l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) du Pays de Belmont. La coprésidence du conseil d'administration est assurée par Jean-Luc Matray, maire de Belmont, et Isabelle Dugelet, maire de La Gresle. Depuis le 1er août 2017, la structure bénéficie d'une direction partagée avec le Centre Hospitalier de Roanne, avec sur place une gestion quotidienne prise en charge par Nabil Ayache, directeur adjoint délégué. Rencontre et explications avec ce dernier et Isabelle Dugelet.

Pouvez-vous tout d'abord nous présenter les deux résidences ?

Nabil Ayache : La résidence "Sainte Anne" a une capacité d'accueil de 85 lits et un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 26 places qui couvre les neuf communes de l'ancien canton de Belmont. La capacité de "L'Oasis" est de 40 lits. L'effectif total se monte à 120 personnels pour les deux résidences et huit pour le SSIAD. L'EHPAD du Pays de Belmont est l'un des premiers employeurs du secteur, avec des recrutements réguliers d'agents des services hospitaliers, avec des profils polyvalents.

Comment expliquez-vous la mise en place de la direction partagée avec l'hôpital de Roanne ?

Isabelle Dugelet : Depuis plusieurs années, nous connaissions une situation qui n'était pas satisfaisante, avec des directeurs qui se succédaient, n'étant là que par intérim. Ces changements constants créaient une forte instabilité au niveau des personnels, des familles et des résidents. Le recrutement devenant de plus en plus difficile, l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous a alors proposé une direction partagée avec le Centre Hospitalier de Roanne, que nous avons acceptée et qui a été actée le 1^{er} août 2017. Il s'agit d'une convention qui est révoquée chaque année mais non limitée dans le temps.

Avec désormais un an et demi de recul, la satisfaction est-elle de mise quant à cette direction partagée ?

Isabelle Dugelet : Oui, complètement. Déjà du fait que nous avons maintenant ici une vraie gouvernance, avec un interlocuteur qui a su instaurer un lien privilégié avec les personnels, les familles, les résidents et nous, élus. Grâce à cette qualité de relation, avec un langage de vérité et une totale transparence, nous avons enfin retrouvé la stabilité qui nous manquait, et ainsi pu aplanir tous les tiraillements qui étaient en train de naître autour de

l'établissement. Il y a aussi un argument financier non négligeable puisque cette direction partagée ne coûte qu'un demi-poste, c'est donc moins cher que d'avoir un directeur en poste. Nous bénéficions aussi de toutes les conditions d'achat de l'hôpital, ce qui est très important étant donné les rigueurs budgétaires actuelles. Enfin, autre avantage majeur, nous bénéficions ici, par le biais de cette convention, de toutes les compétences et de tous les services que peut nous offrir l'hôpital, par rapport à nos besoins. Je pense par exemple aux services dans les domaines juridiques, les ressources humaines ou bien encore les formations du personnel, avec des passerelles existantes qui favorisent, par exemple, la mobilité. Le résident est aussi bénéficiaire, avec des liens facilitateurs en termes de consultations médicales.

Nabil Ayache : Je rajouterai que la direction partagée a eu un effet très positif sur les personnels. En les accompagnant au quotidien, en instaurant avec eux un vrai dialogue et en les encourageant à s'impliquer et à prendre des responsabilités, ces derniers sont montés en compétence et en expertise. Les liens avec l'hôpital sont devenus routiniers maintenant. Tout le monde se connaît bien et peut désormais communiquer en direct.

Isabelle Dugelet : Je conclurai en affirmant que l'EHPAD du Pays de Belmont n'est pas une annexe ou un service détaché de l'hôpital. La structure reste indépendante et autonome, tout en bénéficiant de l'appui technique et du support de l'hôpital. Il s'agit pour moi d'un partenariat gagnant, sécuritaire et qui s'inscrit dans la durée.



La mise en place de la direction partagée entre les deux résidences s'est accompagnée de la création d'un logo fédérateur. "Celui-ci a eu pour effet de vraiment renforcer l'identité de l'EHPAD du Pays de Belmont" se félicite Isabelle Dugelet

Contacts :

EHPAD du Pays de Belmont,
45 place des Rameaux,
42670 Belmont-de-la-Loire

Résidence L'Oasis
à La Gresle
Tél : 04.74.64.10.26

Résidence Sainte Anne
à Belmont-de-la-Loire
Tél : 04.77.63.61.11





“Agir ensemble pour mieux vivre demain”

Charlieu-Belmont Communauté accélère sa mobilisation pour la transition énergétique et écologique à travers son Plan Climat Air Energie Territorial

Etablie pour 6 ans, la stratégie territoriale, délibérée en mars 2018 et déclinée en un programme d'action, souhaite associer tous les acteurs locaux pour accélérer la transition énergétique et écologique tout au long du projet. Ce dernier est décliné en 6 orientations et 22 actions validées. La priorité est donnée aux actions suivantes :

- **Exploiter le potentiel solaire :** étude sur les ombrières photovoltaïques, communication sur le cadastre solaire, ...
- **Améliorer les performances énergétiques du parc résidentiel :** aides à la rénovation, promotion de Rénov'actions42, ...
- **Améliorer les performances énergétiques du tertiaire public :** poursuite du travail réalisé avec le SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) du SIEL (Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire), ...
- **Mettre en place des actions de sensibilisation** sur la transition énergétique et solidaire
- **Encourager et développer le télétravail et le coworking (espaces de travail en commun) :** promotion de l'espace Cyber à Charlieu, diagnostic des besoins et potentiels dans les communes, ...
- **Sécuriser et créer des modes de déplacement actifs :** pistes cyclables, cheminements piétons, ...

Plusieurs actions et événements ont déjà été réalisés en 2018 :

Installation, place de la Bouverie à Charlieu, d'une borne de recharge électrique, made in France puisque fabriquée à Saint-Bonnet-le-Château dans la Loire. 2 emplacements et 2 prises de 22 kW sont disponibles : 0,03€ TTC/min, soit 1,80€ TTC/h pour une recharge totale du véhicule en 2h. Commandez gratuitement votre carte sur <https://www.mobiloire.fr/>

Réalisation d'un cadastre solaire par la société InSunWeTrust à destination des habitants et des entreprises pour tester en ligne, via le site <http://loire.insunwetrust.solar>, le potentiel solaire des toitures.

Tenue d'un stand Plan Climat sur la Foire d'automne de Pouilly Bouge le 16 septembre à Pouilly-sous-Charlieu. Les thèmes mis à l'honneur étaient le gaspillage alimentaire et la rénovation énergétique. Une préparation de smoothies réalisés avec un vélo-mixeur et des fruits vendus de supermarchés volontaires ainsi qu'une disco-soupe ont été proposées aux visiteurs.

Soirée “Performance énergétique” dans les entreprises organisée chez TUBOLAC à Pouilly-sous-Charlieu en partenariat avec le programme EDEL (Energie Dans les Entreprises de la Loire), la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et l'ALSAPÉ (Association d'industriels pour la Protection de l'Environnement), à destination des entreprises du territoire. D'autres soirées à thème seront proposées chaque année (réglementation, eau, déchets, mobilité, ...)

Tenue d'un stand Plan Climat sur la foire de l'Andouille à Charlieu le 10 novembre. Les thèmes abordés ont été nombreux, de la rénovation énergétique au télétravail en passant par la prévention des déchets, la gestion de l'eau ou encore les énergies renouvelables. Une démonstration de la borne de recharge électrique était également proposée.

Réunion d'information et de communication sur Rénov'actions42 auprès des secrétaires de Mairie de la Communauté de communes avec l'intervention de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat).

... Et d'autres sont à venir :

Soirée d'information et de communication sur Rénov'actions42 auprès des professionnels de l'immobilier et des artisans de la rénovation. La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), FBTP42 (Fédération Bâtiments Travaux Publics) et la CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) seront présentes.

Semaine Franco-Allemande de la Transition Énergétique : projet TANDEM d'itinérance à vélo porté par le comité de jumelage BELERF (Belmont-de-la-Loire et Erfweiler), en partenariat avec Charlieu-Belmont Communauté.

Pour plus d'information : brunetsarl@orange.fr



Réflexion en cours sur un projet de création d'une aire de covoiturage sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté



Un grand merci à tous les acteurs du territoire qui ont d'ores et déjà participé via de nombreux ateliers de concertation à l'élaboration d'un programme d'action ambitieux !





PCAET

Le PCAET met l'accent sur les problématiques de changement climatique/air/énergie. Afin de garder une vision globale des enjeux, l'évaluation environnementale étudiera l'incidence des actions mises en place sur les autres aspects essentiels que sont la préservation de la faune et de la flore, les corridors écologiques, et la qualité des couverts forestiers et agricoles. Si une action du PCAET impacte négativement ces enjeux, des mesures visant à éviter ou limiter ces impacts seront proposées.



**Vous souhaitez être acteur du changement ?
Vous avez un projet ?
Venez nous en parler !**

Chacun d'entre nous, quel que soit son statut, est invité à faire remonter ses projets et ses initiatives pour les intégrer à la dynamique du Plan Climat.

Une consultation du public sera organisée pour vous présenter le projet dans sa globalité sur le premier semestre 2019.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le territoire de Charlieu-Belmont Communauté n'est à l'heure actuelle ni labellisé Territoire à Énergie POSitive (TEPOS), ni Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), mais une veille importante sur les Appels à Projet et les Appels à Manifestation d'Intérêt est mise en place par Charlieu-Belmont Communauté et les communes en vue d'obtenir des financements et un accompagnement de la part de structures telles que la région ou l'ADEME.

2^e Programme d'Intérêt Général (PIG)

pour la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie dans l'habitat privé (2018-2022)

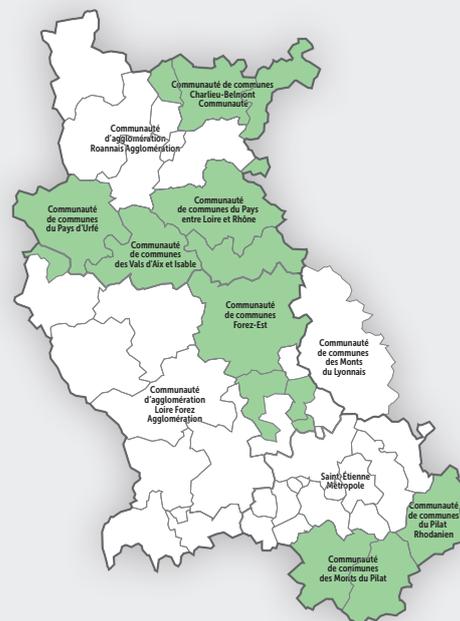
Le Département, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), en partenariat avec Charlieu-Belmont Communauté et 6 autres Communautés de Communes du département de la Loire, ont décidé de reconduire le Programme d'Intérêt Général pour la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie dans l'habitat privé.

Cette opération est conduite en partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Rhône-Alpes, la Mutualité Sociale Agricole de la Loire (MSA) et l'Action Logement Services.

Charlieu-Belmont Communauté a décidé de consacrer environ 251 600 € sur 4 ans pour financer ce programme.

Ce nouveau dispositif est centré sur les priorités nationales définies par l'Etat et l'ANAH et démarrera le 1^{er} janvier 2019. L'attribution de cette aide est soumise à conditions de ressources.

Pour effectuer une demande d'aide, rendez-vous sur <https://monprojet.anah.gouv.fr/>, le service en ligne de demande d'aide financière pour améliorer mon habitat.



Pour toute information relative au programme et à vos droits :

Vous pouvez contacter ou vous rendre à la Maison Départementale du Logement et de l'Habitat (MDHL) de Roanne :

Tél : 04.77.78.39.94

Adresse : 5 rue Brison - 42300 Roanne

Ouvert du lundi au vendredi de 08h30-12h00 et de 13h30-17h00 – fermé le jeudi après-midi.

Venir à Charlieu-Belmont Communauté, à la permanence de proximité qui se tiendra le 2^e mercredi du mois de 14h00 à 16h00.



Bonus Performance Énergétique - CAR

(Contrat Ambition Région)

Dans le courant du 1^{er} trimestre 2019, les personnes non éligibles au PIG 2018-2022 (Programme d'Intérêt Général) pourront faire une demande afin de bénéficier d'une aide de la Région ainsi que d'une aide complémentaire de Charlieu-Belmont Communauté, après étude du dossier.

Cette aide sera possible uniquement si elle porte sur 2 postes différents de travaux d'isolation.

Les performances thermiques devront être supérieures au Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE).

Une fois le dispositif opérationnel, vous trouverez tous les renseignements sur le site internet de Charlieu-Belmont Communauté :

<http://www.charlieubelmont.com/>

Sornin-Jarnossin

Au FIL de l'EAU

● ● ● ● Nos Rivières Vivantes



Bilan des principaux travaux réalisés en 2017-2018

sur le Sornin

● SUPPRESSION DE 8 PETITS SEUILS

pour restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments sur le Sornin, le Botoret et l'Aaron. Cette continuité des rivières est importante, notamment en période de canicule et d'étiage sévère comme cet été 2018, car elle évite aux eaux de stagner dans la retenue des seuils où elle se réchauffe beaucoup et s'évapore excessivement. Elle permet aussi aux poissons d'accéder à des zones refuges.

● TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DU BOTORET À CHAUFFAILLES (échelonnés de l'été 2017 à l'automne 2018) :

suppression des seuils, abattage de nombreux arbres malades, recépage d'anciens sujets, diversification du lit par pose de blocs pour créer de l'habitat, plantations et protection des berges.



● PREMIERS CHANTIERS DE RESTAURATION DE

LA RIPISYLVE (végétation des berges) sur le Sornin de Propières à Saint Igny de Vers : installation de clôtures en retrait des berges, aménagement d'abreuvoirs et de passerelles. Des plantations suivront cet hiver.



sur le Jarnossin

● CHANTIERS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE (à l'amont et sur le Jarnossin médian - Nandax et Vougy). Travaux d'abattage et de débroussaillage sélectif, installation de clôtures, créations d'abreuvoirs ou de passages aménagés pour les bêtes (passages à gués ou passerelles).



● LUTTE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON

Mise en place d'une technique de bâchage probante pour éradiquer la renouée du Japon, espèce invasive sur les bords de cours d'eau. Un chantier expérimental par une technique mécanique de concassage-criblage de la plante et de ses rhizomes sera testée cet hiver 2018-2019.

"En chantier en 2019"

sur le Sornin

- Poursuite des travaux de restauration de la ripisylve sur le Sornin de Propières.
- Effacement de 2 seuils sur le Sornin à La Chapelle sous Dun et étude externalisée de plusieurs ouvrages complexes.
- Premiers chantiers de protection/restauration de zones humides, notamment sur la partie Loire du bassin versant, en lien avec le contrat Vert et Bleu du Roannais.
- Poursuite de l'entretien des rivières

sur le Jarnossin

- Étude hydromorphologique du Jarnossin à Nandax pour réhabiliter et restaurer le secteur du centre équestre.
- Poursuite des actions conduites en 2017-2018 (entretien, lutte contre la renouée du Japon, restauration de la continuité écologique...).

Actions mutualisées

- Tous ensemble vers le "ZÉRO PESTICIDE" en 2019 :
 - Pour les agents communaux : formation sur l'entretien des cimetières sans pesticide ;
 - Pour les particuliers : suite au succès de l'édition 2018, de nouveaux "Ateliers au jardin" sont prévus au printemps 2019.
- Lancement du programme de sensibilisation des scolaires 2018-2019.
- Lancement du pôle de sensibilisation à la renouée du Japon, avec des sessions d'information et des chantiers école pour les agents communaux.
- Poursuite des inventaires naturalistes en 2019 sur la loutre, les libellules, le sonneur à ventre jaune...

DE NOUVEAUX LOCAUX plus fonctionnels POUR LE SYMISOA depuis mars 2018. Retrouvez nous à Pouilly sous Charlieu, au 321 rue de Marcigny. Coordonnées inchangées : Tél : 04 77 60 97 91 contact@symisoa.fr

Pour en savoir plus
www.symisoa.fr
Inscrivez-vous à la newsletter

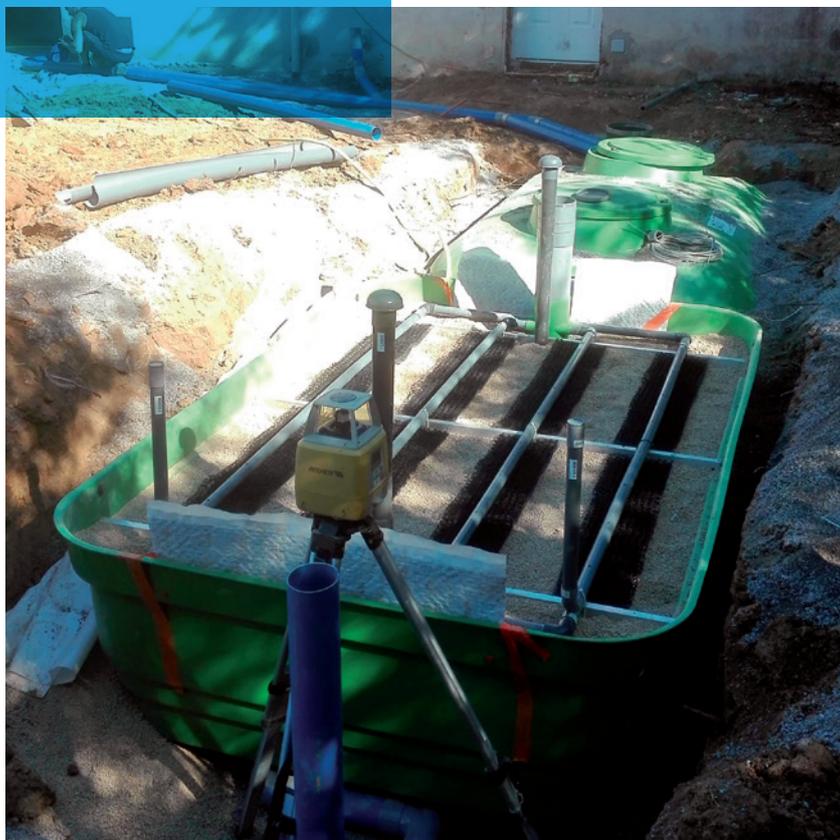


Bilan des subventions pour la réhabilitation des ANC

(Assainissements Non Collectifs)



Réhabilitation d'un dispositif par filière compacte



Réhabilitation d'un dispositif par micro-station

Dans le cadre de ses missions d'assistance technique et d'accompagnement des usagers pour une amélioration des systèmes d'assainissement non collectifs, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a instauré un dispositif d'aide à la réhabilitation.

En effet, en profitant des actions menées par le 10^e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Charlieu-Belmont Communauté a signé en mars 2015 une convention de mandat avec l'Agence permettant de contracter des fonds à destination de certains usagers pour financer leurs travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs.

Ainsi, après avoir convié tous les usagers susceptibles de bénéficier de cette aide à 2 réunions publiques en 2016, le SPANC a accompagné 123 propriétaires volontaires.

Ces réhabilitations ont généré près de 1 304 000 € de travaux, subventionnés à hauteur de 618 210 €.

Le coût moyen des travaux de réhabilitation par usager est de 10 600 €, ce qui représente un reste à charge moyen de 5575 €.

Ce type d'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a pris fin en mars 2018. La Communauté de communes a sollicité l'organisme d'Etat pour une prochaine campagne d'aides, mais la réponse fut négative.

Etat d'avancement des contrôles du SPANC

Conformément à la réglementation (arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012), le SPANC a engagé depuis le début de l'année 2018 les visites de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Effectivement, la réglementation impose aux collectivités de vérifier de manière régulière les systèmes d'assainissement individuels. Charlieu-Belmont Communauté a décidé d'opérer ces missions tous les 8 à 10 ans. Ainsi, après la première visite de diagnostic, il s'agit de vérifier l'évolution des installations (réalisation des travaux préconisés, de l'entretien...)

Ces visites montrent que bon nombre d'installations classées non conformes lors de la première visite n'ont pas fait l'objet des travaux demandés par la réglementation. Afin de remédier à ce problème, Charlieu-Belmont Communauté va mettre en place une procédure visant à rappeler aux usagers concernés l'importance de réaliser des travaux de mise aux normes et les obligations auxquelles ils doivent faire face. Des courriers seront prochainement envoyés aux usagers concernés afin de débloquer les situations et améliorer ainsi le parc des systèmes d'assainissement non collectifs, en vue de réduire leur impact environnemental et sanitaire.

Transfert des compétences eau et assainissement

Les lois successives du 7 août 2015 (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et du 3 août 2018 (relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes) vont modifier significativement le paysage territorial français, et notamment les organismes gérant les compétences telles que l'eau potable ou l'assainissement.

Ainsi, dans un avenir que les collectivités devront déterminer, les compétences de l'eau potable et de l'assainissement seront transférées des communes à la Communauté de communes.

Afin d'anticiper ces changements, un travail conjoint entre Charlieu-Belmont Communauté et les communes est en cours depuis plusieurs mois. Ce travail montre déjà des nécessités d'harmonisation et laisse présager une évolution des techniques et des pratiques pour se conformer à la réglementation qui se durcit dans ces deux domaines. Il s'agit de trouver les moyens d'organiser cette transition de la manière la plus réfléchie, la plus stable et la plus durable possible. Ces changements se traduiront probablement par une modification du prix de l'eau de manière à respecter le juste prix du service qu'il est nécessaire d'apporter aux usagers.



Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

poursuite des aménagements en vue de sa valorisation !

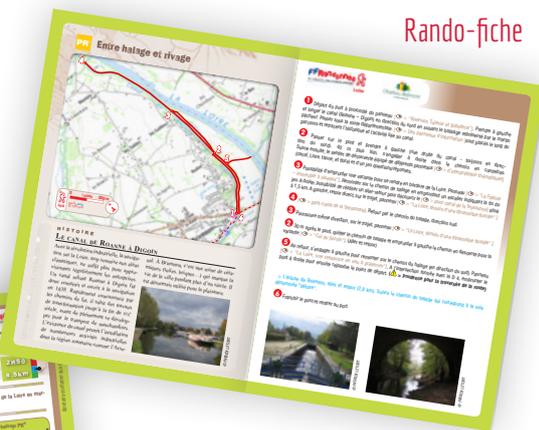
Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle traverse le Pays de Charlieu-Belmont sur plus de 30 km. Plébiscité par les pèlerins, mais aussi par les marcheurs, cet itinéraire entre Cluny et Le Puy-en-Velay, a reçu l'homologation de circuit de Grande Randonnée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre sous le nom de GR 765. Un topoguide décrivant l'itinéraire est édité et disponible depuis le printemps dernier. Vecteur d'image mais aussi générateur d'économie pour le territoire, le chemin de Saint-Jacques fait l'objet d'un programme de valorisation porté par la Communauté de communes, et soutenu par l'Europe et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après la restauration d'un pont sur la commune d'Arcinges, l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la voie verte entre Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu, un éco-compteur a été installé en juillet dernier sur la commune de Le Cergne, à proximité de la chapelle de Notre-Dame-de-Fatima, afin de recueillir des chiffres de fréquentation de l'itinéraire. A Charlieu, des clous en bronze avec le symbole du chemin ont été installés au sol afin de faciliter et valoriser la traversée du centre-historique et rappeler aux visiteurs qu'ils se trouvent sur un itinéraire jacquaire. Des tables de pique-nique ont été installées sur plusieurs communes traversées par le Saint-Jacques et les aménagements se termineront à la fin de ce printemps par la pose de relais information services qui viendront renseigner les pratiquants sur les services dont ils pourront bénéficier sur la suite du parcours.

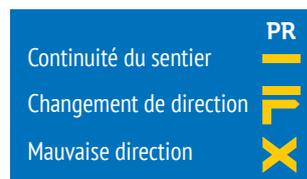


Chemin de randonnée

Vers l'édition d'un nouveau topoguide !



Le balisage des sentiers



Après la mise en ligne de 5 rando-fiches l'an passé, un travail est en cours afin d'éditer un nouveau topoguide à la fin de l'été 2019. Ce dernier portera sur l'ensemble du Pays de Charlieu-Belmont, et reprendra en grande partie, tels qu'ils existaient, les chemins de l'ancien canton de Belmont-de-la-Loire. En revanche, ceux du Pays de Charlieu seront revisités dans leur totalité. Ce topoguide présentera 32 circuits labélisés Promenades & Randonnées (PR) par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, chacun répondant à un cahier des charges précis dont un pourcentage maximum de goudron de 40 %. Sur le département de la Loire, sur les 12 topoguides existants, seuls 2 sont labélisés, notre territoire disposera donc d'un outil de communication à forte valeur ajoutée.

Après un premier diagnostic conduit par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (vérification de la distance, pourcentage de goudron), avec l'appui des associations de marche, l'ensemble des communes a été sollicité afin de parfaire la reconnaissance des chemins proposés, de confirmer leur intérêt en termes de découverte du paysage ou du patrimoine, mais aussi de vérifier et gérer l'aspect foncier des futurs parcours.

Un nouveau balisage sera mis en place, respectant les normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, et des panneaux de départ seront installés dans les diverses communes du territoire. Il est toutefois important de signaler, compte-tenu du travail important à conduire sur le terrain entre la dépose de l'ancien balisage et la mise en place du nouveau, qu'il sera difficile de s'adonner à la randonnée sur le premier semestre 2019 (à l'exception des circuits faisant l'objet de rando-fiches).

L'implication de chacun est à souligner et à féliciter : communes, associations de marche, office de tourisme, techniciens et bénévoles !

Vous pouvez retrouver les rando-fiches en téléchargement gratuit sur le site internet de la Communauté de communes www.charlieubelmont.com (rubrique : tourisme/loisirs-et-activités/randonnées) et sur le site du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire : www.rando-loire.org/les-randofiches-numeriques-6html.

Muséo'Parc du Marinier

les travaux de requalification du parc extérieur ont démarré !



Ouvert depuis plus de 15 ans, le Muséo'Parc du Marinier à Briennon nécessite un profond réaménagement afin de retrouver son attractivité et de répondre à la demande d'une clientèle familiale. Conduits en deux temps, les travaux viennent de démarrer avec la requalification du parc extérieur. Le nouveau concept vise à créer un golf miniature (rappelant les green de golf), une zone de jeux d'eau ainsi qu'un parcours de chasse aux trésors invitant les familles à des exercices d'adresse, de réflexion et de stratégie. Dans le même temps, la péniche-musée bénéficiera d'une nouvelle muséographie. Rendez-vous dès cet été pour découvrir les nouveaux équipements du Parc et en 2020 pour la visite de la péniche.